



REUSSIR
AU LYCÉE



LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION
AUX ÉLÈVES DE SECONDE ET À
LEUR FAMILLE

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En **seconde GT** : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP) (+ options)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Pour bien accompagner les élèves dans la conception de **leur projet d'orientation**
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, en 1^{re} et en terminale : AP (accompagnement personnalisé)
 - Des professeurs principaux en 2^{de}, 1^{ère} et en terminale
 - Des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**
- **Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur**
 - Les lycéens bénéficient **d'enseignements communs à tous**, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent **des enseignements de spécialité** pour approfondir leurs connaissances et affiner progressivement leur projet dans leurs domaines de prédilection.



L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, **chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :**

- Vers une série de la **voie technologique**

Ou

- En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Actuellement, via **les télé services** vous allez pouvoir formuler des **vœux provisoires pour le 12 janvier** .
- Pour la voie générale **3 vœux de spécialités et non 4**
- Le conseil de classe du 1^{er} semestre y répondra.
(début des conseils de 2^{nde} semaine du 16/01)
- Au 2^{ème} semestre, vous formulerez des vœux définitifs,
Le conseil de classe répondra à vos souhaits.
- **Faire des choix qui soient en cohérence avec son projet dans le supérieur**

AIDES AU CHOIX :

- <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>
- <https://www.secondes-premieres2022-2023.fr/>
- <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>
- <https://www.terminales2022-2023.fr/>
- Les salons
- Les portes ouvertes

Le CIO de Cergy – La psy EN du lycée Mme Lannoy

Le professeur principal



VOIE TECHNOLOGIQUE

**La première
et la terminale**

LA VOIE TECHNOLOGIQUE A GALILÉE : STI2D ET STMG

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
 - **STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
 - **STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion**
 - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
 - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

AFFELNET

Les affectations en voie technologique passent toutes par une **procédure d'affectation AFFELNET**, même lorsque les séries existent dans le lycée.

Au préalable, vous devez remplir **1 dossier et signer 1 récépissé.**

Ne pas s'interdire de demandes mais se renseigner sur les lycées où sont implantées les séries.

LES ENSEIGNEMENTS

■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4h de langues vivantes (dont 1h d'ETLV)
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h sur l'année
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54h à titre indicatif sur l'année

■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série



La série STMG (à Galilée)

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

**Demandes sur dossier via AFFELNET
Affectations selon les places dans les
établissements demandés**



M.BRODIN

Professeur principal et professeur
D'éco gestion en 1STMG

Présentation



La série STI2D (à Galilée)

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Demandes sur dossier via AFFELNET

**Affectations selon les places dans les établissements
demandés**



M.DELATTRE

DDFPT

Présentation



VOIE GÉNÉRALE

**La première
et la terminale**

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

LES MATHÉMATIQUES A LA RENTRÉE 2023 EN 1^{ÈRE}

À la rentrée 2023, tous les élèves de première et terminale retrouveront les mathématiques dans leur programme scolaire en tant que matière obligatoire et non plus comme une option.

1 heure 30 en plus de mathématiques en 1^{ère} générale

Le nouvel enseignement spécifique de mathématiques est intégré à l'enseignement scientifique de tronc commun.

D'une durée globale de **3 heures 30 hebdomadaires**, l'enseignement scientifique intégrant l'enseignement spécifique de mathématiques, est évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de première).

ET DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ: 9 À GALILÉE

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants:
 - **Mathématiques**
 - **Physique-chimie**
 - **Sciences de la vie et de la Terre**
 - **Sciences économiques et sociales**
 - **Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques**
 - **Humanités, littérature et philosophie**
 - **Langues, littératures et cultures étrangères et régionales**
 - **Anglais Monde Contemporain AMC**
 - **Numérique et sciences informatiques**
 - Sciences de l'ingénieur
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
 - Education physique, pratiques et culture sportives (à compter de la session 2023)

- Si l'élève souhaite choisir un enseignement de spécialité qui n'est pas offert par son établissement il peut le suivre dans un autre établissement ou par le CNED

CONCRETEMENT :

- **Si votre enfant opte pour la voie générale, vous noterez 3 CHOIX de spécialités dans les télé services, pour le 12 janvier.**
- **Plus tard dans l'année, nous vous ferons remplir un document à signer qui arrêtera les 3 spécialités de 1^{ère}.**
- **Il est important de bien réfléchir afin de ne pas regretter son choix. S'appuyer sur : le projet et sur les résultats obtenus cette année, les conseils des professeurs.**



LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

■ Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale

- 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral).
- 4 épreuves en terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 épreuve orale terminale (« grand oral »).
- Ces épreuves sont organisées sur un modèle comparable aux anciennes épreuves du baccalauréat.

■ Le contrôle continu représente 40% de la note finale

- 30 % correspondant à la moyenne de l'élève au cours du cycle terminal en histoire-géographie, LVA-LVB, enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique, et EPS. Chacun de ces cinq enseignements compte à poids égal, soit 6 %, sur le cycle terminal ;
- 8% correspondant à la moyenne dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
- 2% correspondant à la moyenne dans l'enseignement moral et civique, sur le cycle terminal.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves terminales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

CALCUL DE LA NOTE DU BAC

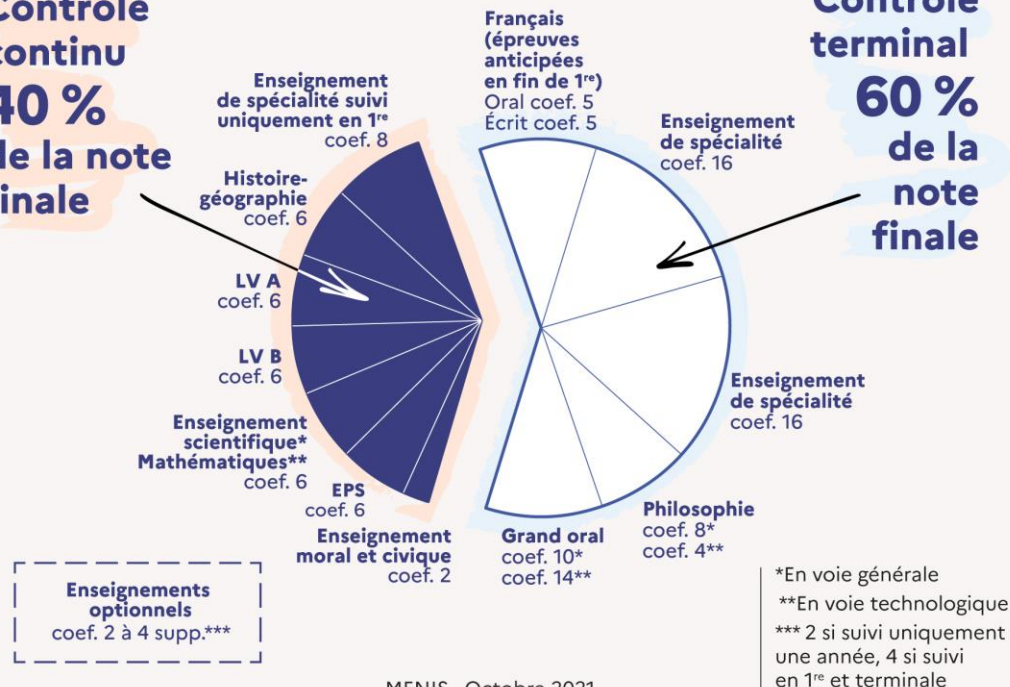
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40%
de la note finale

Contrôle terminal
60%
de la note finale



ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS

Classe de Seconde :

- Depuis la rentrée 2018 la seconde générale et technologique a connu des ajustements

Classe de Première :

- Depuis la rentrée scolaire 2019 la classe de première a été rénovée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de première dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales.
- Juin : épreuves anticipées de français en première

Classe de Terminale :

- Depuis la rentrée scolaire 2020 la classe de terminale est rénovée avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- Printemps (au mois de Mars) : deux épreuves de spécialités
- Prise en compte, dans le cadre du contrôle continu, des moyennes annuelles de la classe de terminale dans les enseignements ne donnant pas lieu à des épreuves terminales.
- Juin : épreuve écrite de philosophie et grand oral
- Juillet : délivrance du baccalauréat



Lycée Galilée

11, avenue du Jour, 95801 Cergy – Tél.: 01 34 41 74 20 – Fax : 01 34 41 74 21



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*